

- 1 RUBAN ET APPRÊT "EIFS TAPE"
- 2 MEMBRANE HYDROFLEX
- 3 FOURRURE VERTICALE
- 4 PANNEAU PERMABASE
- 5 TREILLIS UNITAPE
- 6 BASE ADEX
- 7 TREILLIS STANDARD
- 8 APPRÊT PRIMEX
- 9 FINITION ADEX

Description

Le système adex-**CB** consiste en la pose d'un enduit hydrofuge pare-air et/ ou pare-vapeur selon le projet, de panneaux de béton léger fixés sur des fourrures dans le but de créer un mur écran pare-pluie à cavité drainé qui permet la convection d'air et l'évacuation de l'humidité. Les panneaux sont recouvert de base acrylique, de treillis d'armature en fibre de verre, de moulures, d'un apprêt et d'une couche d'enduit de finition 100% acrylique. Un isolant peut-être ajouté dans la cavité afin d'augmenter la valeur R de l'enveloppe.

Bénéfices

- Assure l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment et une protection continue du substrat
- Permet le drainage de l'humidité et des infiltrations
- Léger, durable et flexible
- Flexibilité de conception architecturale
- Résiste à la saleté, la décoloration et à l'abrasion
- Assemblage d'écran de pluie avec une double protection contre l'infiltration d'humidité
- Les panneaux de béton résistent aux dommages à l'impact et à l'humidité

Caractéristiques

- Membrane continue sur le substrat
- Base non-combustible
- Choix de couleurs illimités
- Cavité ventilé
- Système sur panneau de béton

Ce document vise à aider le professionnel d'un projet (concepteur spécialisé, architecte, ingénieur ou tout autre professionnel) à rédiger un devis technique. Les informations qu'il contient sont mises à sa disposition à titre indicatif seulement. Le professionnel assume l'entière responsabilité d'évaluer l'utilité, la conformité et la convenance des dites informations quant au projet spécifique. Il s'engage à faire la vérification des données techniques contenues au présent document afin de s'assurer de leur applicabilité audit projet. Dès lors que telle utilisation est faite par le professionnel, celui-ci prend la charge des dites informations comme si elles étaient siennes. Toute utilisation par une personne non spécialisée est strictement déconseillée.

PARTIE 1: GÉNÉRALITÉS

1.1 TRAVAUX INCLUS

Fournir toute la main-d'œuvre, tous les matériaux et tout l'équipement nécessaires à l'installation du système d'écran pare-pluie adex-**CB** extérieur, tel qu'évalué selon le standard CAN/ULC S-101 ou dont les composantes majeures ont été évaluées selon le standard CAN/ULC S-114.

1.2 TRAVAUX CONNEXES PRESCRITS AILLEURS.

1. Charpentes légères: Section 05 40 00
2. Mastics d'étanchéité: Section 07 90 00

1.3 DESCRIPTION DU SYSTÈME

Le système adex-**CB** consiste en la pose d'un enduit hydrofuge pare air et/ou pare-vapeur selon le projet, de panneaux de béton léger fixés sur des fourrures dans le but de créer un mur écran pare pluie, recouvert de base acrylique, de treillis d'armature en fibre de verre, de moulures, d'un apprêt et d'une couche d'enduit de finition 100% acrylique.

1.4 EXIGENCES CONCEPTUELLES

1. Tous les travaux doivent respecter les codes et normes en vigueur, les recommandations du fabricant et les règles de l'art en construction.
2. Le système de substrat doit être conçu pour résister à toutes les charges, telles que charges mobiles, permanentes, surcharges, charges sismiques, appels d'air, etc.
3. Sur une surface non verticale, la pente minimale sera de six sur douze (6/12) et d'une longueur maximale de 250mm (10").
4. Le substrat devra être recouvert d'une membrane d'étanchéité, scellée aux joints et aux ouvertures.
5. Les panneaux ne seront jamais installés directement sur les montants ou colombages.

6. Le système de fourrures verticales devra permettre une ventilation et un drainage vers l'extérieur.

7. Des joints de mouvement devront être installés aux endroits suivants:
 - a) Aux étages de tout bâtiment;
 - b) Aux niveaux des planchers en présence de lisse flottante;
 - c) Aux joints de mouvement du substrat;
 - d) Aux joints de mouvement du bâtiment;
 - e) À la jonction de tous matériaux différents;
 - f) Aux encoignures et ouvertures majeures;
 - g) À tout autre endroit spécifié sur les plans;
 - h) À des distances maximales de 5m (16pi) pour contrer la dilatation thermique;
 - i) Aux endroits où l'on prévoit une déflexion supérieure à L/360.

8. Afin d'assurer la conformité aux normes de performance énergétique en vigueur, prévoir un bris thermique qui sera jugé approprié en fonction du poids et des exigences d'incombustibilité.

1.5 ASSURANCE DE QUALITÉ

1. L'applicateur devra disposer de suffisamment de matériel et de main-d'œuvre qualifiée pour mettre en œuvre le système.
2. L'applicateur devra suivre les directives du professionnel pour l'installation de toutes les composantes du système.

1.6 LIVRAISON, ENTREPOSAGE ET MAINTIEN

1. Tous les matériaux fournis par Systèmes ADEX devront être livrés dans leur emballage d'origine avec l'identification lisible du fabricant.
2. Tous les matériaux fournis par Systèmes ADEX devront être entreposés dans un endroit frais et sec, à l'abri du soleil, des intempéries et des dommages, et à des températures supérieures à 5 °C (41 °F).
3. Les matériaux présumés avoir été soumis au gel ne devront pas être employés.

4. Minimiser l'exposition des contenants aux températures supérieures à 32 °C (90 °F).
5. Entreposer les panneaux à plat sur une surface plane exempte de protubérances.
6. Les panneaux devront être manipulés selon les exigences écrites du fabricant et de façon à éviter tout dommage ou perte de performance du matériau.

1.7 CONDITIONS AU CHANTIER

1. Le système de revêtement devra être installé dans des conditions climatiques au-dessus de 5 °C (41 °F).
2. Un chauffage et une ventilation adéquats devront être fournis lors de l'installation à des températures sous les 5 °C (41 °F).
3. Une température ambiante d'au moins 5 °C (41 °F) devra être maintenue après l'installation du système de revêtement durant une période minimale de 24 heures ou plus, si nécessaire, pour assurer un séchage complet.
4. Le support devra être soumis à un examen de solidité, d'étanchéité et d'aplomb avant le début de l'installation du système.
5. L'installation du système de revêtement devra être coordonnée avec les autres corps de métier.
6. On protégera les aires et surfaces environnantes contre tout dommage au cours des travaux.
7. On protégera les travaux finis à la fin de la journée de travail pour éviter toute infiltration d'eau derrière le système.

1.8 AUTRES SYSTÈMES

Les systèmes considérés équivalents au Système adex-**CB** extérieur devront offrir une garantie de 10 ans et être approuvés par écrit par l'architecte, au moins dix (10) jours ouvrables avant la date de fermeture des soumissions.

1.9 GARANTIE

Sur demande, le fabricant fournira une garantie certifiant que les matériaux sont conformes à ce devis et exempts de défaut de fabrication pour une période de dix (10) ans suivant la fin des travaux d'installation.

PARTIE 2 : PRODUITS

2.1 FABRICANT

Toutes les composantes du système de revêtement extérieur devront être achetées de Systèmes ADEX ou de ses distributeurs autorisés. Aucun remplacement ni ajout de matériaux ne pourra se faire sans le consentement écrit du fabricant.

2.2 PRODUITS

1. Membrane hydrofuge et pare-air:
 - a) Devra être un produit à base 100%acrylique, tel que
 - i. Membranes perméables à la vapeur d'eau :
 - HYDROFLEX STD (perméable à la vapeur d'eau), mélangée à poids égal avec du ciment GU ou;
 - HYDROFLEX WO (perméable à la vapeur d'eau) ou;
 - ii. Membranes non-perméables à la vapeur d'eau :
 - HYDROFLEX GUARD (non-perméable à la vapeur d'eau), mélangée à poids égal avec du ciment GU ou;
 - HYDROFLEX VB (non-perméable à la vapeur d'eau).
2. Les éléments d'acier :
 - a) Devront être de calibre minimal 20 jauge, de largeur minimale de 32 mm pour recevoir les panneaux, de longueurs utiles maximales selon les dimensions aux plans. Leur assemblage ne devra pas permettre une déflexion supérieure à L/360;
 - b) L'acier doit avoir été galvanisé à chaud selon ASTM-A525 (G90).
 - c) Afin d'assurer la conformité aux normes de performance énergétique en vigueur, prévoir un bris thermique qui sera jugé approprié en fonction du poids et des exigences d'incombustibilité.
3. Le panneau de béton léger :
 - a) Pour se conformer à un système incombustible selon la norme CAN / ULC S-101 : Devra être PermaBase® ou PermaBase Flex® de UNIFIX Inc., de dimensions telles que décrites aux plans, composé principalement de ciment Portland, de sable, de billes de polystyrène expansé et enrobé d'un treillis en fibre de verre résistant aux alcalis;
 - b) Pour se conformer à un système dont les composantes sont incombustibles selon la norme CAN / ULC S-114 : Devra être Next Gen de Durock de dimensions telles que décrites aux plans;
 - c) Le panneau doit avoir les caractéristiques minimales suivantes :

1. EXEMPT D'AMIANTE, DE GYPSE, DE FIBRES ORGANIQUES OU DE FIBRES DE CELLULOSE :
Oui
2. EXTRÉMITÉS ET RIVES D'ÉQUERRE :
Oui
3. ABSORPTION D'EAU % POIDS/24 HEURES (ASTM C-473):
≤ 15 %
4. POIDS:
Maximum 14.65 kg/m ² (3lb/pi ²)
5. FORMATION DE MOISSURES (ASTM D 3273):
aucune formation
6. CHARGE DUE AU VENT (ASTM E330):
144 kg/m ² (30lb/pi ²)
7. PROPAGATION DE LA FLAMME (ASTM E84):
0
8. DÉVELOPPEMENT DE FUMÉE (ASTM E84):
0
9. RÉSISTANCE À L'ARRACHEMENT DES AT-TACHES À SEC (ASTM D1037):
125 lb
10. RÉSISTANCE À LA FLEXION (ASTM C947):
750lb/pi ²
11. FORCE EN COMPRESSION (POIN-ÇONNEMENT) (ASTM D 2394):
> 1250
12. ÉPAISSEUR MINIMALE:
12.7 mm (1/2")

4. Attaches mécaniques :
Devront être des vis auto-perceuse avec les caractéristiques minimales suivantes:
- #8-16, 1-1/4" ou 1-5/8";
 - Diamètre de la tête: 11.5 mm (0.45");
 - Sans arête sous la tête;
 - Placage au zinc et enduit chimique;
 - Résistance au sel (ASTM B117): 1000 heures;
 - Résistance au SO₂ (Kesternich test): 15

cycles;
g) Résistance à la chaleur (JIS K54007.1): 250 °C/7 h.

- Moulures de P.V.C. (si nécessaire):
Devront être conformes à la norme ASTM-D1784, pour usage extérieur. [voir les modèles NOVATRIM au catalogue ADEX]
- Base acrylique:
 - Devra être un produit acrylique, ne contenant aucun amiante, tel que BASE ADEX manufacturé par Systèmes Adex inc.
 - Pour se conformer à un système dont les composantes sont incombustibles selon la normes CAN / ULC S-114 : devra, tel que la BASE ADEX, être considérée non-combustible par son évaluation favorable au test CAN/ULC S114 : Détermination de l'incombustibilité des matériaux de construction.
- Treillis d'armature:
 - Devra être vendu par Systèmes ADEX inc. ou par ses distributeurs autorisés;
 - Devra respecter la norme ASTM D-5034
 - Sera de différents formats selon les besoins:
 - Treillis autocollant UNITAPE: 75 mm (3") de largeur, autocollant
 - Treillis ADEX STANDARD: 96 cm (38") de largeur.
- Couche d'apprêt:

Devra être un composé acrylique, contenant de la silice, applicable au rouleau, tel que PRIMEX, manufacturé par Systèmes Adex inc.
- Enduit de finition acrylique:
 - Devra être un produit en pâte, à base 100 % acrylique, mélangé en usine, prêt pour usage, avec couleur et texture intégrées;
 - Sera de texture [voir les textures aux catalogues ADEX];

2.3 AUTRES MATÉRIAUX

- Ciment:

Sera de type GU et conforme à la norme CSA-A3001, frais et exempt d'agglomérats.
- Eau:

Sera limpide, exempte de débris et potable.
- Membrane d'étanchéité flexible :

Devra être flexible et testée pour son ad-

hésion avec les composantes du système. Les produits acceptés sont le RUBAN EIFS TAPE avec l'apprêt approprié ainsi que le SCELLANT et TREILLIS A-FLEX. Tout autre matériel devra être approuvé par Système Adex Inc.

4. Cordons de scellement & Calfeutrant:
 - a) Vous référer à la section 07 90 00.
 - b) Les cordons de scellement devront être de type à cellules fermées.
 - c) Utiliser uniquement des calfeutnants à bas module à longue durée de vie. Utiliser du calfeutrant compatible avec le SIFE et les autres surfaces.
 - d) Les produits utilisés doivent rencontrer la norme ASTM C1382 : Méthode d'essai standard pour la détermination des propriétés d'adhérence en traction des calfeutnants utilisés dans les joints de SIFE, tel que : ADSEAL DWS 4580 ou LM 4600de ADFAST.

2.4 ESSAIS DU SYSTÈME

1. Les tests effectués par des laboratoires indépendants sur les enduits spécifiés pourront être exigés par l'architecte ou le représentant du propriétaire.
2. Les propriétés observées devront égaler ou surpasser les valeurs suivantes selon les méthodes énumérées:

MÉTHODE DE TEST

DURABILITÉ SOUS VARIATIONS CLIMATIQUES: CCMC TG APPENDICE A2 (60 CYCLES)

Aucune fissuration, coulure ni cloquage de la base; aucun délaminage, décollement ni craquelage de la finition

VIEILLISSEMENT ACCÉLÉRÉ : ASTM G 155 (EXPOSITION 2000 HRS)

Aucun effet nuisible

RÉSISTANCE AUX PROJECTIONS DE SEL : ASTM-B117 (EXPOSITION DE 300 H)

Aucun effet nuisible

RÉSISTANCE À LA MOISSURE ET AUX CHAMPIGNONS: CCMC 6.8

Aucune croissance de moisissure ni de champignon

IMPERMÉABILITÉ: CCMC 6.6.

≥ 2 heures

ABSORPTION D'EAU: CCMC 6.7.

≤ 20 %

TRANSMISSION DE LA VAPEUR D'EAU: ASTM E96

plus de 170 ng/Pa.s.m²

■ méthode de test
 ■ résultat

PARTIE 3: EXÉCUTION

NOTE IMPORTANTE: Suivre les recommandations de l'ingénieur en structure et/ou de l'architecte pour assurer une installation adéquate et conforme aux normes de performance énergétique en vigueur.

3.1 INSPECTION

1. Le substrat sera examiné pour s'assurer qu'il est en bon état, solide, sans vide ou projection.
2. La membrane d'étanchéité sera examinée pour s'assurer qu'elle est continue, scellée à ses jonctions et aux pourtours de toutes les ouvertures.
3. Tous les solins métalliques seront examinés pour s'assurer qu'ils permettent l'évacuation d'éventuelles infiltrations vers l'extérieur.
4. L'architecte et le maître d'œuvre devront être avisés de toute anomalie et les travaux devront être interrompus jusqu'à ce que la situation soit corrigée.

3.2 MÉLANGE

1. Membrane HYDROFLEX GUARD :
 - a) Dans un récipient propre seront mélangés, à poids égal, la membrane HYDROFLEX GUARD et le ciment GU;
 - b) Lorsque le produit sera homogène, attendre 5 minutes puis agiter à nouveau;
 - c) Aucun autre produit (tel antigel, accélérateur ou autre) ne peut y être ajouté.
2. HYDORFLEX STD:
 - a) Dans un récipient propre seront mélangés, à poids égal, la MEMBRANE HYDORFLEX STD et le ciment GU;
 - b) Lorsque le produit sera homogène, attendre 5 minutes puis agiter à nouveau;
 - c) Aucun autre produit (tel antigel, accélérateur ou autre) ne peut y être ajouté.
3. BASE ADEX:
 - a) Dans un récipient propre seront mélangés, à poids égal, la BASE et le ciment GU;

- b) Lorsque le produit sera homogène, attendre 5 minutes puis agiter à nouveau;
- c) Aucun autre produit (tel antigel, accélérateur ou autre) ne peut y être ajouté.

3.3 INSTALLATION

1. Une membrane d'étanchéité flexible auto-collante devra être installée pour sceller toutes les jonctions du substrat aux matériaux différents (ouvertures, insertions, etc.).
2. La membrane HYDROFLEX sera appliquée sur tous les joints du revêtement intermédiaire de concert avec un treillis UNITAPE.
3. La membrane HYDROFLEX sera appliquée sur toute la surface à une épaisseur indiquée selon la fiche technique.

Important: La membrane hydrofuge, pare-air, pare-vapeur HYDROFLEX GUARD doit comprendre un treillis d'armature de fibre de verre standard noyé dans la membrane afin de dicter l'épaisseur de celle-ci.

4. Un minimum de vingt-quatre heures devront s'écouler entre la pose de la membrane HYDROFLEX et la pose des fourrures métallique.
5. (Prescrit ailleurs) Installer solidement des fourrures métalliques (en Z ou de forme oméga) verticalement sur la surface à recouvrir. S'assurer que le drainage et la ventilation sont adéquats à tous les départs de mur.
6. La distance maximale entre les fourrures devra être de 400 mm (16") centre à centre pour les surfaces verticales, de 300 mm (12") centre à centre pour les soffites et de 200 mm (8") centre à centre lorsque l'utilisation du panneau PermaBase Flex® est nécessaire. Elles devront être alignées entre elles en ayant une déviation maximale de 3 mm (1/8") sur 2400 mm (8pi).
7. Les fourrures devront être indépendantes ou interrompues aux endroits où il y aura installation de joint d'expansion. L'espace minimum requis est de 12 mm (1/2").
8. Aucun panneau mouillé ne doit être installé.
9. Positionner les panneaux horizontalement, bien appuyés sur les fourrures. Les

rives des panneaux qui sont parallèles aux fourrures doivent être appuyées sur toute leur longueur. Éviter toute jonction de pièces aux coins des ouvertures. Bien appuyer les panneaux l'un contre l'autre, sans les forcer mais sans espace quelconque entre eux. Les arêtes verticales devront être d'un minimum de 300 mm (1pi) en alternance avec celles du rang adjacent.

10. S'assurer que tous les panneaux ou pièces de panneau chevauchent au moins trois (3) fourrures.
11. Commencer l'installation des vis par le centre du panneau puis vers les rives et les extrémités.
12. L'espacement maximal entre les vis sera de 200 mm (8") dans le cas des murs et de 150 mm (6") pour les plafonds.
13. Les vis devront être positionnées aux rives à une distance minimale de 9,5 mm (3/8") et maximale de 15 mm (5/8").
14. Il faut s'assurer que le panneau est bien en contact avec les fourrures et que les vis ne brisent pas le treillis de renforcement du panneau.
15. Si nécessaire, aux coins extérieurs et intérieurs, des cornières d'acier galvanisé (min. 20 jauge) de 50 mm par 50 mm (2" par 2") seront installées au dos des panneaux afin d'assurer un bon appui et un coin rectiligne.
16. Enlever toute étiquette, autocollant ou tout autre contaminant pouvant nuire à l'adhésion de la couche de base.
17. Fixer les moulures NOVATRIM aux endroits prévus sur les plans à l'aide d'agrafes en acier inoxydable, à intervalle de 200 mm (8"), sur chaque rebord de la moulure. Faire des joints bien ajustés et alignés.
18. Appliquer le treillis autocollant UNITAPE sur tous les joints de panneau.
19. Le mélange BASE ADEX sera appliqué pour recouvrir tout le treillis UNITAPE installé, tous les ancrages et les rebords des moulures. S'assurer que le mélange pénétrera les perforations des moulures pour bien adhérer au panneau.

20. Un treillis d'armature de 240 mm x 300 mm (9 1/2" x 12") sera installé dans le mélange de BASE ADEX en angle de 45 degrés aux coins de toutes les ouvertures.
21. Un minimum de vingt-quatre heures devront s'écouler entre la pose du mélange BASE ADEX et la pose de la seconde couche.
22. Le mélange BASE ADEX sera appliqué à une épaisseur de 1,6 mm (1/16") afin d'y incorporer le treillis d'armature UNIROLL. La surface sera immédiatement aplanie afin de cacher complètement le treillis.
23. Les joints du treillis d'armature devront se chevaucher sur un minimum de 63 mm (2 1/2") tant verticalement qu'horizontalement.
24. Le treillis devra chevaucher toutes les languettes des moulures NOVATRIM.
25. Une autre couche du mélange BASE ADEX peut être nécessaire si, après séchage, il y a des imperfections ou si le treillis n'est pas complètement recouvert.
26. Un minimum de vingt-quatre (24) heures devront s'écouler entre la pose du mélange BASE ADEX et la pose de l'enduit de finition.
27. Une couche d'apprêt PRIMEX (de même couleur que la finition) sera appliquée uniformément sur toute la surface, à l'aide d'un rouleau à peindre.
28. L'apprêt devra être sec au toucher avant de débiter l'installation de l'enduit de finition.
29. Une couche compacte d'enduit de finition, de texture [voir au catalogue ADEX], sera appliquée à la truelle, à une épaisseur égale à celle de l'agrégat le plus grand,
- de façon continue, en maintenant un côté humide. Elle sera nivelée immédiatement pour lui donner une apparence uniforme et sans reprise.
30. Ne pas appliquer les enduits de finition sur les parois où il y aura installation de mastic d'étanchéité.
31. Toutes les jonctions des moulures devront être scellées correctement.

3.4 PROTECTION

S'assurer que l'entrepreneur général protégera tous les travaux contre les infiltrations et les dommages par l'installation sans délai des solins et des mastics d'étanchéité nécessaires.

3.5 NETTOYAGE

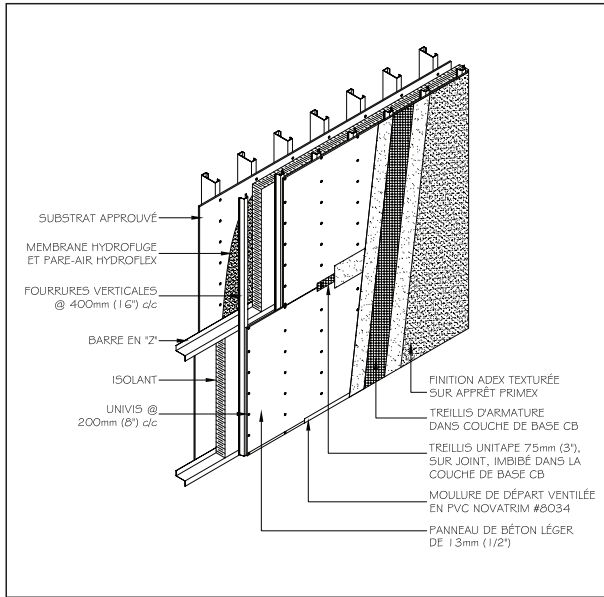
1. Les matériaux abandonnés par l'installateur devront être enlevés.
2. L'installateur devra nettoyer les surfaces et matériaux adjacents.

Le présent document contient les recommandations actuelles applicables à l'installation du système adex-**cb**. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif et sont sujettes à des modifications sans préavis. Systèmes Adex inc. se réserve le droit de faire toutes modifications éventuelles en tenant compte des progrès technologiques. Le professionnel (concepteur spécialisé, architecte, ingénieur ou tout autre professionnel) qui choisit de faire un usage, quel qu'il soit, de ces informations, assume l'entière responsabilité, de quelque nature qu'elle soit, directe ou indirecte, qui pourrait découler de cet usage. Systèmes Adex inc. n'assume ni n'engage aucune responsabilité pouvant donner lieu à des dommages, défauts, défectuosités, déficiences, préjudices, pertes ou diminution de profit, qu'ils soient directs ou indirects, résultant de cet usage par le professionnel. Toute utilisation par une personne non spécialisée est strictement déconseillée. **SVP consulter www.adex.ca pour obtenir la dernière version de ce document.**

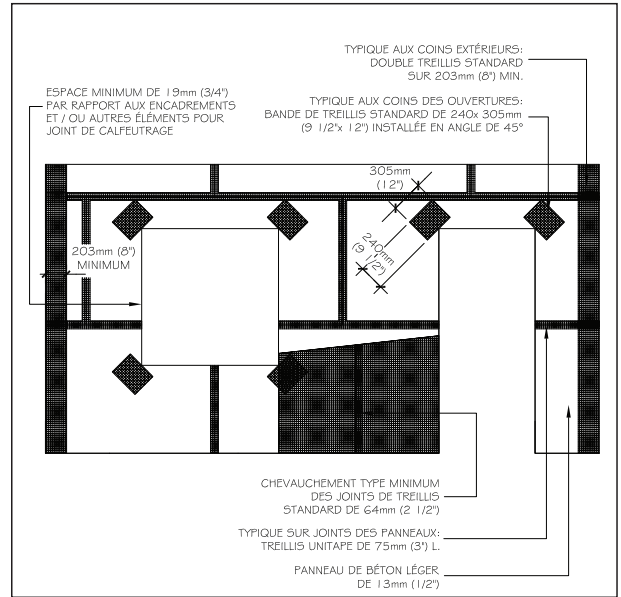
CENTRE DES AFFAIRES

7911, Marco Polo
Montréal (Québec) Canada H1E 1N8
www.adex.ca
T 514-648-1213 | F 514-648-9597

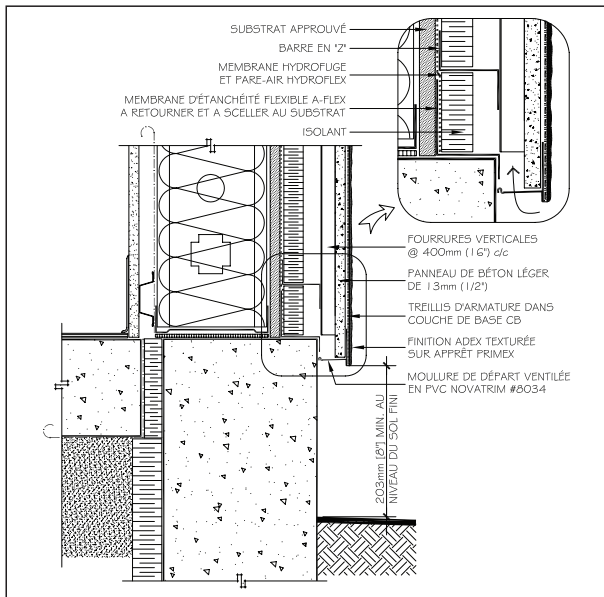
Septembre 2025



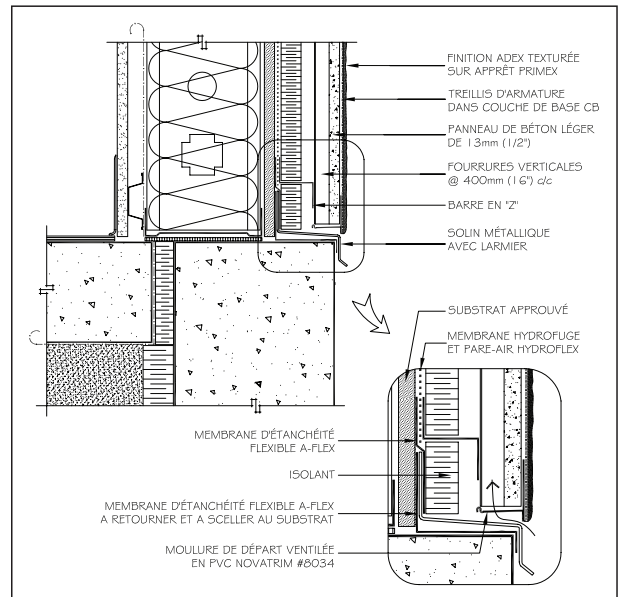
POSE DES PANNEAUX



POSE DES TREILLIS

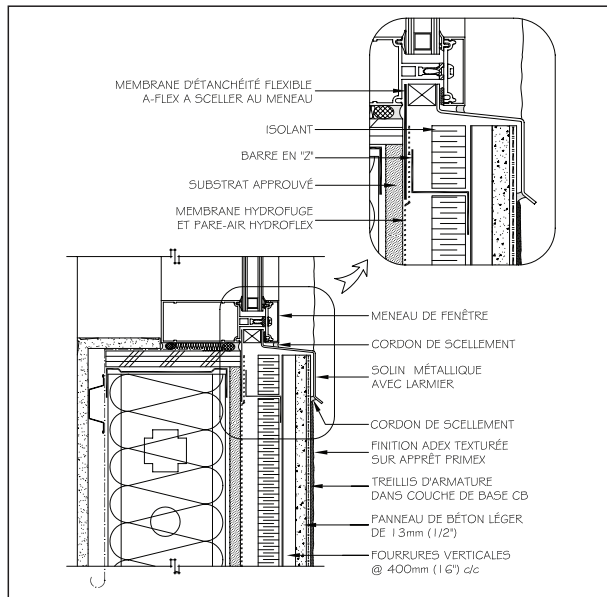


DÉPART MÉTHODE A

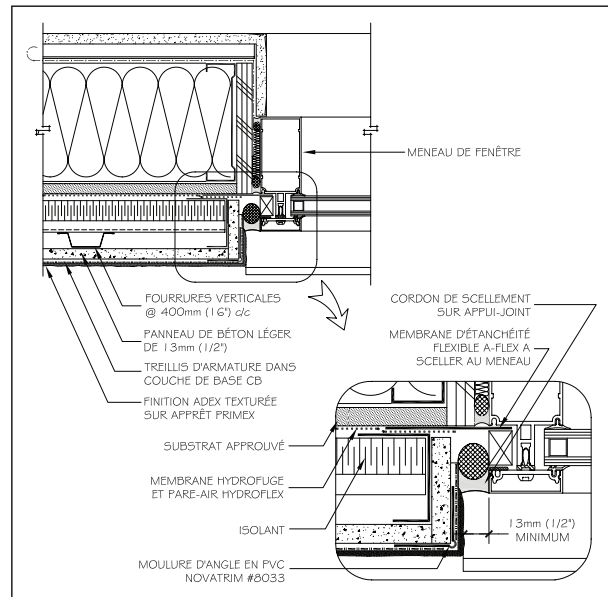


DÉPART MÉTHODE B

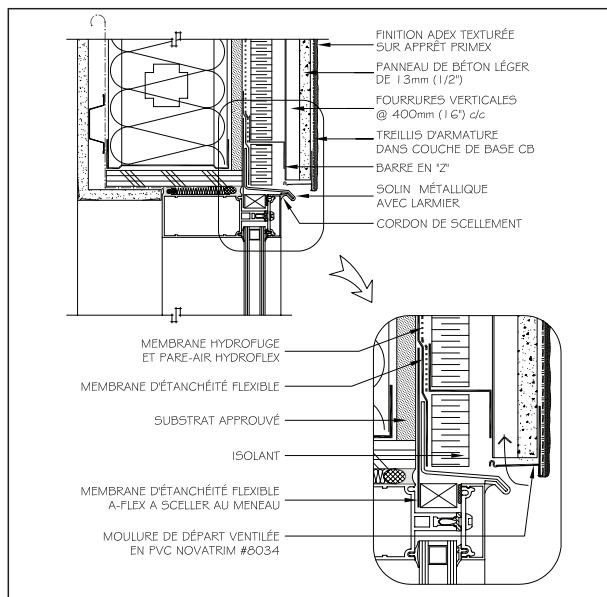
Le présent document contient les recommandations actuelles applicables à l'installation du système adex-CB. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif et sont sujettes à des modifications sans préavis. Systèmes Adex inc. se réserve le droit de faire toutes modifications éventuelles en tenant compte des progrès technologiques. Le professionnel (concepteur spécialisé, architecte, ingénieur ou tout autre professionnel) qui choisit de faire un usage, quel qu'il soit, de ces informations, assume l'entière responsabilité, de quelque nature qu'elle soit, directe ou indirecte, qui pourrait découler de cet usage. Systèmes Adex inc. n'assume ni n'engage aucune responsabilité pouvant donner lieu à des dommages, défauts, défectuosités, déficiences, préjudices, pertes ou diminution de profit, qu'ils soient directs ou indirects, résultant de cet usage par le professionnel. Toute utilisation par une personne non spécialisée est strictement déconseillée. **SVP consulter www.adex.ca pour obtenir la dernière version de ce document.**



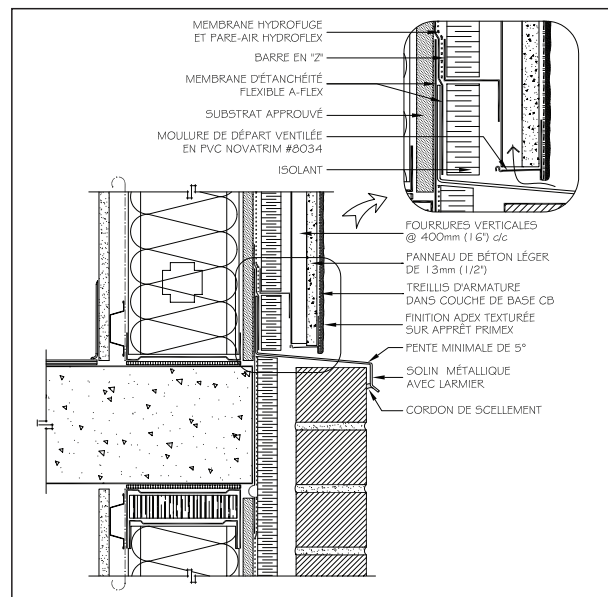
SEUIL DE FENÊTRE



JAMBAGE DE FENÊTRE

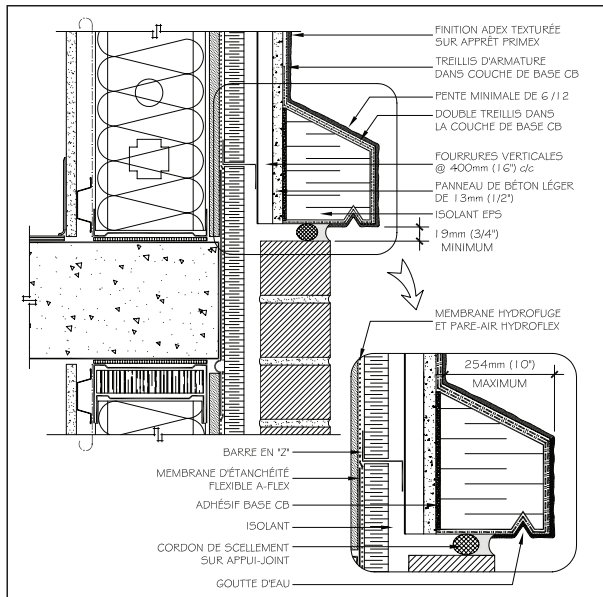


TÊTE DE FENÊTRE

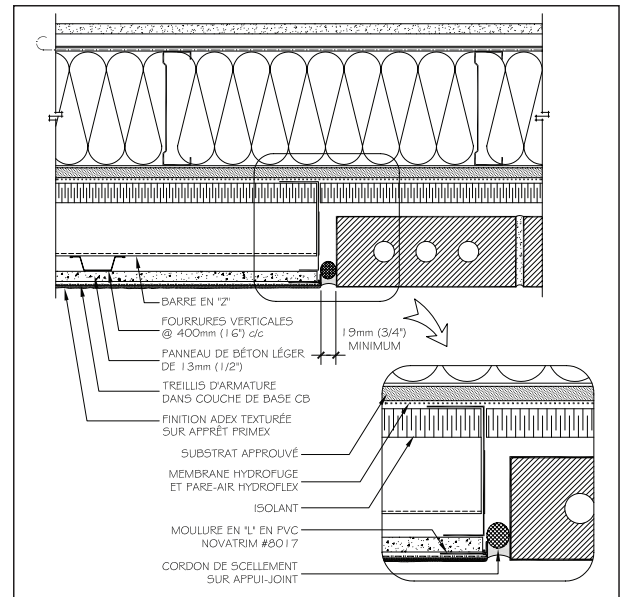


JONCTION HORIZONTALE

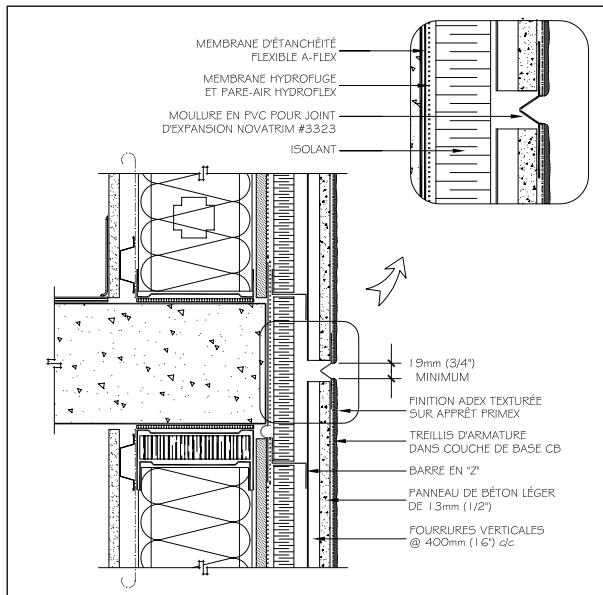
Le présent document contient les recommandations actuelles applicables à l'installation du système adex-**CB**. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif et sont sujettes à des modifications sans préavis. Systèmes Adex inc. se réserve le droit de faire toutes modifications éventuelles en tenant compte des progrès technologiques. Le professionnel (concepteur spécialisé, architecte, ingénieur ou tout autre professionnel) qui choisit de faire un usage, quel qu'il soit, de ces informations, assume l'entière responsabilité, de quelque nature qu'elle soit, directe ou indirecte, qui pourrait découler de cet usage. Systèmes Adex inc. n'assume ni n'engage aucune responsabilité pouvant donner lieu à des dommages, défauts, déficiences, préjudices, pertes ou diminution de profit, qu'ils soient directs ou indirects, résultant de cet usage par le professionnel. Toute utilisation par une personne non spécialisée est strictement déconseillée. **SVP consulter www.adex.ca pour obtenir la dernière version de ce document.**



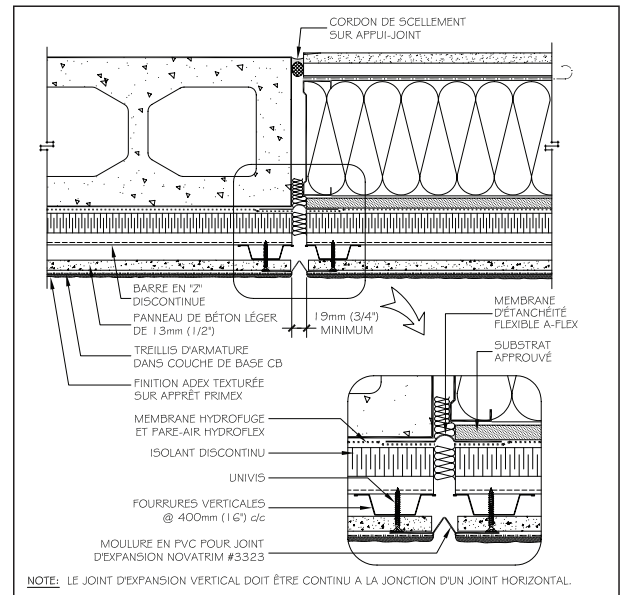
JONCTION HORIZONTALE OPTIONNELLE



JONCTION VERTICALE



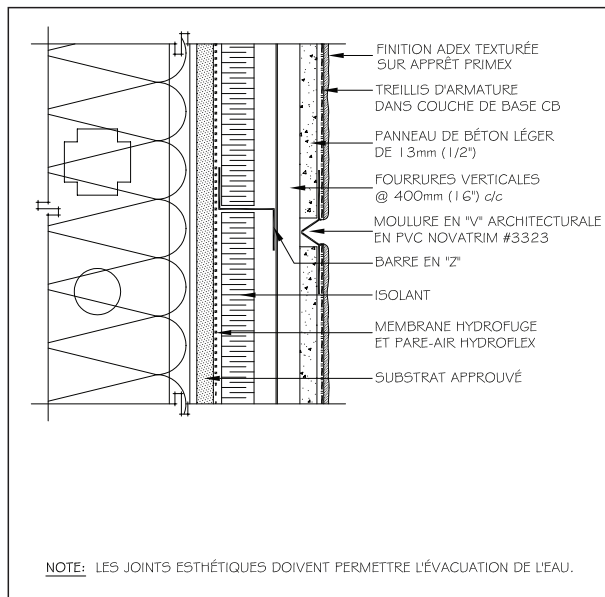
JOINT DE CONTRÔLE HORIZONTAL



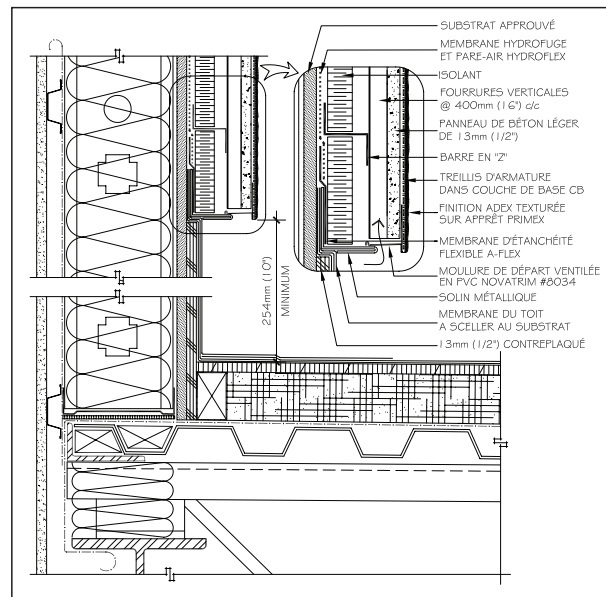
JOINT D'EXPANSION VERTICAL

NOTE: LE JOINT D'EXPANSION VERTICAL DOIT ÊTRE CONTINU A LA JONCTION D'UN JOINT HORIZONTAL.

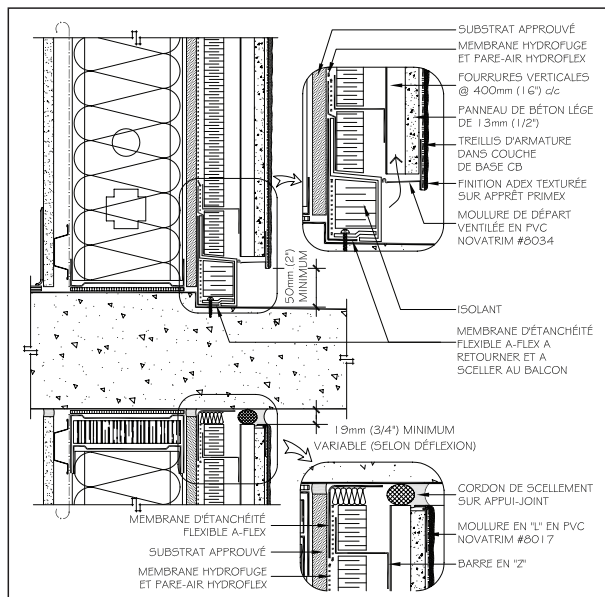
Le présent document contient les recommandations actuelles applicables à l'installation du système adex-CB. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif et sont sujettes à des modifications sans préavis. Systèmes Adex inc. se réserve le droit de faire toutes modifications éventuelles en tenant compte des progrès technologiques. Le professionnel (concepteur spécialisé, architecte, ingénieur ou tout autre professionnel) qui choisit de faire un usage, quel qu'il soit, de ces informations, assume l'entière responsabilité, de quelque nature qu'elle soit, directe ou indirecte, qui pourrait découler de cet usage. Systèmes Adex inc. n'assume ni n'engage aucune responsabilité pouvant donner lieu à des dommages, défauts, défectuosités, déficiences, préjudices, pertes ou diminution de profit, qu'ils soient directs ou indirects, résultant de cet usage par le professionnel. Toute utilisation par une personne non spécialisée est strictement déconseillée. **SVP consulter www.adex.ca pour obtenir la dernière version de ce document.**



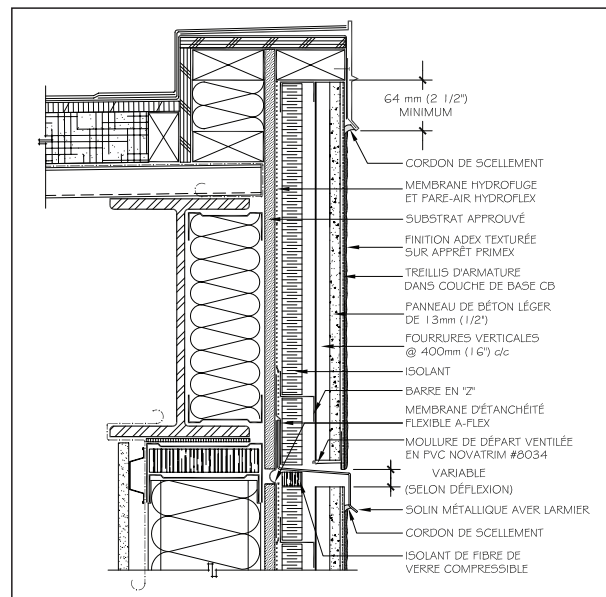
JOINTS ESTHÉTIQUES



JONCTION TOIT / MUR

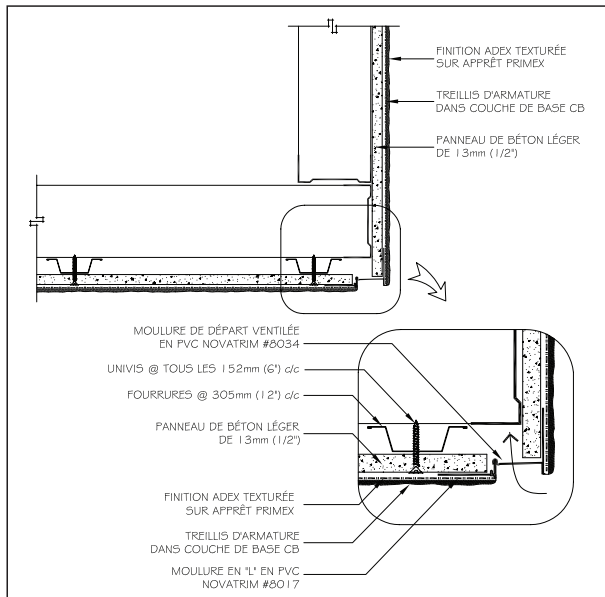


JONCTION BALCON

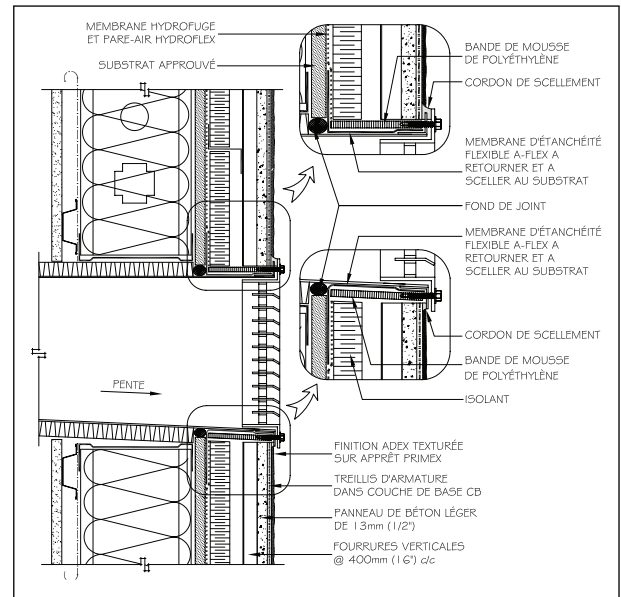


PARAPET

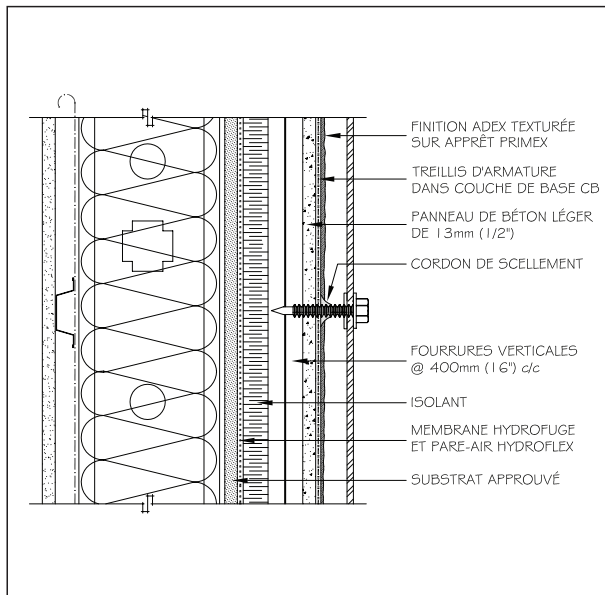
Le présent document contient les recommandations actuelles applicables à l'installation du système adex-CB. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif et sont sujettes à des modifications sans préavis. Systèmes Adex inc. se réserve le droit de faire toutes modifications éventuelles en tenant compte des progrès technologiques. Le professionnel (concepteur spécialisé, architecte, ingénieur ou tout autre professionnel) qui choisit de faire un usage, quel qu'il soit, de ces informations, assume l'entière responsabilité, de quelque nature qu'elle soit, directe ou indirecte, qui pourrait découler de cet usage. Systèmes Adex inc. n'assume ni n'engage aucune responsabilité pouvant donner lieu à des dommages, défauts, déficiences, préjudices, pertes ou diminution de profit, qu'ils soient directs ou indirects, résultant de cet usage par le professionnel. Toute utilisation par une personne non spécialisée est strictement déconseillée. **SVP consulter www.adex.ca pour obtenir la dernière version de ce document.**



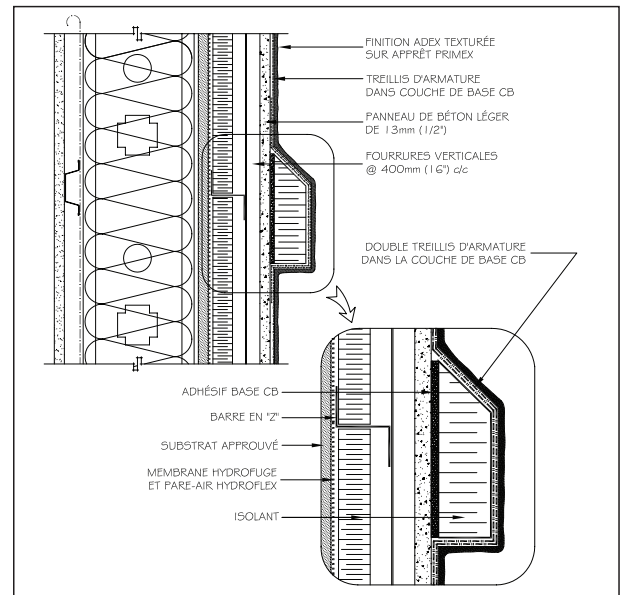
SOFFITE



PÉNÉTRATIONS

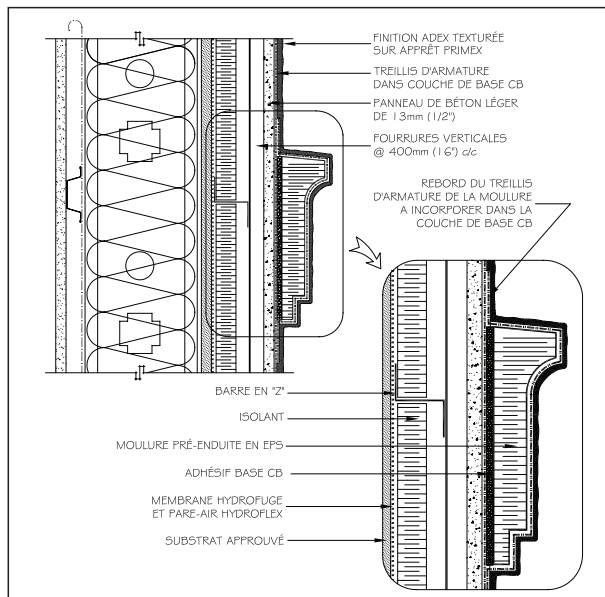


FIXATION D'ACCESSOIRES



RELIEF

Le présent document contient les recommandations actuelles applicables à l'installation du système adex-CB. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif et sont sujettes à des modifications sans préavis. Systèmes Adex inc. se réserve le droit de faire toutes modifications éventuelles en tenant compte des progrès technologiques. Le professionnel (concepteur spécialisé, architecte, ingénieur ou tout autre professionnel) qui choisit de faire un usage, quel qu'il soit, de ces informations, assume l'entière responsabilité, de quelque nature qu'elle soit, directe ou indirecte, qui pourrait découler de cet usage. Systèmes Adex inc. n'assume ni n'engage aucune responsabilité pouvant donner lieu à des dommages, défauts, défectuosités, déficiences, préjudices, pertes ou diminution de profit, qu'ils soient directs ou indirects, résultant de cet usage par le professionnel. Toute utilisation par une personne non spécialisée est strictement déconseillée. **SVP consulter www.adex.ca pour obtenir la dernière version de ce document.**



MOULURE PRÉ-ENDUITE

Le présent document contient les recommandations actuelles applicables à l'installation du système adex-**CB**. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif et sont sujettes à des modifications sans préavis. Systèmes Adex inc. se réserve le droit de faire toutes modifications éventuelles en tenant compte des progrès technologiques. Le professionnel (concepteur spécialisé, architecte, ingénieur ou tout autre professionnel) qui choisit de faire un usage, quel qu'il soit, de ces informations, assume l'entière responsabilité, de quelque nature qu'elle soit, directe ou indirecte, qui pourrait découler de cet usage. Systèmes Adex inc. n'assume ni n'engage aucune responsabilité pouvant donner lieu à des dommages, défauts, déficiences, préjudices, pertes ou diminution de profit, qu'ils soient directs ou indirects, résultant de cet usage par le professionnel. Toute utilisation par une personne non spécialisée est strictement déconseillée. **SVP consulter www.adex.ca pour obtenir la dernière version de ce document.**